

Contribution du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU

Débat sur la Refondation de l'École : l'apport de l'Enseignement Agricole Public

Une grande ambition pour le numérique

Thème 3 - « un système éducatif juste et efficace »

Le plan Chatel pour le numérique imposé sans véritable concertation a donné lieu à un rapport très critique. Il convient d'en tirer tous les enseignements.

Les espaces numériques de travail sont à appréhender à plusieurs niveaux d'utilisation :

- d'échanges entre les différents acteurs de la formation ;
- de diversification des méthodes pédagogiques ;
- d'espaces d'accès aux savoirs. A cet égard, l'utilisation qui en est faite actuellement sur l'enseignement des langues vivantes donne satisfaction.

Des chefs d'établissement sur sollicitation des conseils régionaux et/ou de parents d'élèves souhaitent proposer et/ou imposer l'utilisation de cahiers d'appel et de cahiers de texte électronique. Le SNETAP FSU rappelle que préalablement à l'utilisation de tels documents (cahier d'appel électronique et cahier de texte) celle-ci doit :

- ➔ se réaliser en classe et en présence des élèves dans le cadre de la séquence de cours ;
- ➔ préserver les caractères réglementaires et pédagogiques de ces documents.

Les TBI, salles multimédia et autres logiciels contribuent à diversifier le message pédagogique. Leur usage doit être encouragé à la condition que celui-ci corresponde à une valeur pédagogique ajoutée.

Les savoirs étant dorénavant accessibles sans limite, il est indispensable que le service public d'éducation et de formation numérise ses ressources afin que les savoirs disponibles en ligne ne soient pas monopolisés par le privé. Des dispositions doivent être prises afin que les accès aux savoirs soient permis par tous (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue ainsi que l'ensemble des personnels enseignants, ATLS et ATE...).

Égalité et gratuité étant deux fondements de l'école de la République, l'accès pour tous suppose que chacun puisse disposer sur son lieu de travail et chez lui de matériel informatique et de connexion donnant l'accès à ces savoirs.

Une large concertation réunissant les acteurs publics, les usagers et les personnels doit rapidement se mettre en place afin :

- de répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des personnels et de lever les difficultés que ne manque pas de poser l'utilisation de ces ressources;
- de définir un plan national seul à même de garantir un égal accès de tous sur l'ensemble du territoire national et de réduire les gâchis issus d'initiatives de collectivité territoriale mal anticipées
- de garantir aux usagers la fiabilité des contenus et de satisfaire aux questions de propriété intellectuelle posées.